

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3292)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par

Mme Six

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de suppression de l'article. Il vise à maintenir la durée légale d'accès à l'IVG jusqu'à la fin de la douzième semaine de grossesse.